

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2023.04.01  
Séance du 09 Juin 2023**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	02 Juin 2023
	- présents	: 11	

L'an deux mil vingt trois le neuf juin à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint. Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Françoise GUERRIERI, Yvette CHOL, Stéphanie BLANCHARD, Coralie RAVEL

Christian FAUVET a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération :

**Élection des délégués et suppléants du conseil municipal  
pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

**I) Vérification du quorum**

- Nombre de conseillers municipaux en exercice :15
- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin :11
- Majorité des membres en exercice : 8

**AR Prefecture**

043-214300584-20230609-DELI\_2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/06/2023

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

### **II) Composition du bureau électoral**

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Jocelyne MONTET, Yves DARLES, Boris RIGAUDON, Marie-Laure FAYARD.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Christian FAUVET

### **III) Élection des délégués et des suppléants**

La liste paritaire déposée et enregistrée est la suivante :

- liste de La Chapelle d'Aurec est composée de Eric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Jocelyne MONTET

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Ont obtenus :

- liste de La Chapelle d'Aurec: 11 voix

Mme la présidente du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- liste de La Chapelle d'Aurec : 3 sièges de délégués et sont élus : Eric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES

- liste de La Chapelle d'Aurec : 3 sièges de suppléants et sont élus : Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Jocelyne MONTET

Le Maire,  
Caroline D. VINCENZO



The image shows the official blue circular seal of the Municipality of La Chapelle d'Aurec, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE LA CHAPELLE D'AUREC (Hauts-Loire)'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Secrétaire de séance  
Christian FAUVET



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christian Fauvet', written over a white background.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 13 juin 2023  
et publication ou notification le 13 juin 2023

**AR Prefecture**

043-214300584-20230609-DELI\_2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/06/2023